

-----  
Séance du 13 octobre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/89

Date de convocation : 06 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caullery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honhechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIoux COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (11) :**

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

**Membre ayant donné procuration (1) :**

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/89 : Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Conseil d'Administration de Cambrésis Développement Économique (CDE)**

Monsieur le Président expose :

Regroupement des acteurs économiques du Cambrésis, l'association Cambrésis Développement Économique (CDE), fut créée fin 1996 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Grand Hainaut depuis janvier 2011 en lieu et place de la CCI du Cambrésis) et des villes de Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Solesmes.

L'agence compte, outre les cinq membres fondateurs, trois intercommunalités membres : la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, et la Communauté de Communes du Pays Solesmois. L'ensemble représente l'intégralité de la population de l'arrondissement de Cambrai.

CDE a pour missions :

- D'assurer la promotion de l'offre territoriale du Cambrésis : zones d'activités, bâtiments, partenariats, main d'œuvre disponible ;
- D'être un interlocuteur réactif face aux demandes des entreprises extérieures en recherche d'implantation : dossier de pré-localisation, accueil, coordination, suivi de mise en œuvre, coordination de l'ensemble des intervenants dans les projets d'implantation ;
- De mener des actions de prospection individuellement mais aussi collectivement au sein du réseau Investir en Nord-Pas-de-Calais, en collaboration avec l'agence régionale Nord France Invest ;
- D'apporter une assistance technique et stratégique aux collectivités pour leurs projets de nouvelles zones d'activités.

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, lors de son Conseil Communautaire, en date du 10 juillet 2020, par délibération n°2020/82, a élu ces représentants comme suit :

- Cinq représentants titulaires : Paul SOUPLY, Stéphane JUMEAUX, Serge SIMEON, Frédéric BRICOUT et Daniel BLAIRON.
- Cinq représentants suppléants : Yannick HERBET, Jacques OLIVIER, Axelle DOERLER, Alain FLINOIS, Claude DOYER.

Considérant la proposition de la Conférence des Maires de désigner les représentants titulaires : M. Stéphane JUMEAUX, M. Serge SIMEON, M. Frédéric BRICOUT ; et les représentants suppléants : M. Yannick HERBET, Mme Axelle DOERLER, M. Alain FLINOIS,

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5,*

*Vu les statuts de l'association Cambrésis Développement Économique (CDE),*

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **De désigner trois représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Conseil d'administration de l'association Cambrésis Développement Économique (CDE) comme suit :**
  - 1. Stéphane JUMEAUX
  - 2. Serge SIMEON
  - 3. Frédéric BRICOUT

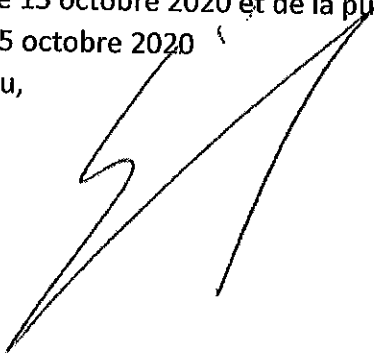
– De désigner trois représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Conseil d'Administration de l'association Cambrésis Développement Économique (CDE) comme suit :

- 1. Yannick HERBET
- 2. Axelle DOERLER
- 3. Alain FLINOIS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 15 octobre 2020 et de la publication le  
15 octobre 2020

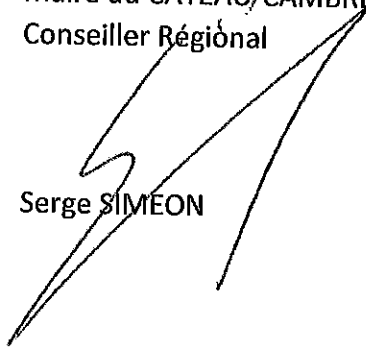
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 15 octobre 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU/CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*